DEPARTEMENT DE L'AIN

ARRONDISSEMENT DE BOURG

CANTON DE MIRIBEL

MAIRIE DE NEYRON

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations

du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 24 septembre 2026

OBJET : Tableau des emplois communaux permanents et non permanents

20260049

L'an deux mille vingt-six, le vingt-quatre septembre, à 19H30, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de :

Christine FRANÇOIS, Maire

Etaient présents : BRIERE Matthieu, BUFFONE Ennio, COLLIN Catherine, CONDAMIN Delphine, DUPIN Nicole, DUPLAN Véronique, FAURE Sébastien, FAVREAU Julien, FAYE Pascale, FRANÇOIS Christine, HERVIS Jean-Pierre, JACQUES Florence, LACHENAL Geneviève, NEDIALKOVA Krassi, PAYRE Raphaël, PISTIL Raymond, VERDENET Clotilde.

Pouvoir : DELACOURT Marc à FRANÇOIS Christine, FRANÇOIS Philippe à FAURE Sébastien

Secrétaire de Séance : DUPLAN Véronique

Date de convocation du Conseil : 16 septembre 2026
Nombre de conseillers en exercice : 19
Nombre de conseillers Présents : 17
Pouvoirs : 2

La Maire,

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes et de leurs établissements publics,

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 34 en vertu duquel les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant ;

Considérant qu'il appartient donc à l'assemblée délibérante de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade,

Considérant le précédent tableau des emplois adopté par l'assemblée délibérante le 22 septembre 2025,

Considérant la nécessité de :

Accusé de réception en préfecture
001-210102752-20260924-20260049-DE
Date de réception préfecture : 28/09/2026

- Modifier la durée hebdomadaire de service d'un emploi d'ATSEM et transformation du poste à temps complet en poste à temps non complet,

- Créer un poste d'agent d'entretien (17h30 par semaine) pour les bâtiments utilisés par l'accueil de loisirs pendant les petites vacances scolaires,

- Supprimer le poste d'ATSEM (2h00 par jour scolaire) pour la quatrième classe de maternelle composée d'enfants en Grande Section et située dans les locaux de l'école élémentaire,

- Supprimer le poste d'adjoint technique pour le restaurant scolaire (1h40 par jour scolaire), pour accompagner les enfants porteurs de handicap pendant le temps du repas.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE :

- ACCEPTE la proposition du Maire.

- FIXE le nouveau tableau des emplois permanents et non permanents de la commune tel qu'indiqué ci-dessous, à compter du 24 septembre 2026.

- AUTORISE la Maire à procéder aux déclarations de vacance de poste et prendre les dispositions relatives au recrutement.

TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS DE LA COLLECTIVITE						
SERVICE	**LIBELLE EMPLOI**	**CADRE D'EMPLOIS**	**POSSIBILITE DE POURVOIR L'EMPLOI PAR CONTRACTUEL ART. 3-3**	**POSTES POURVUS**	**POSTES VACANTS**	**DUREE TEMPS DE TRAVAIL**
Direction	Directeur général des services	Attaché territorial		1	0	TC
Service Accueil Secrétariat Urbanisme	Agent accueil	Adjoint administratif ou Rédacteur	OUI ou NON	2	0	TC
	Chargé d'urbanisme					
Services techniques	Référent suivi chantiers et devis	Agent de maîtrise	OUI ou NON	1	0	TC
	Adjoint technique polyvalent	Adjoint technique	OUI ou NON	4	0	TC
Service animation	Animatrice	Animateur	OUI ou NON	1	0	TC
	Animateur/trice périscolaire et accueil de loisirs	Adjoint d'animation territorial	OUI ou NON	3	3	TNC 19h30/semaine

Accusé de réception en préfecture
001-210102752-20260924-20260049-DE
Date de réception préfecture : 28/09/2026

Ecole	ATSEM	ATSEM ou Agent de maîtrise	OUI ou NON	3 1	0 0	TC TNC
Restaurant scolaire et bâtiments communaux	Agent d'entretien	Adjoint technique	OUI ou NON	1	0	TNC 33h00/semaine
				1	0	TNC 31h30/semaine
				1	0	TNC 25h00/semaine
Restaurant scolaire	Agent de restauration	Adjoint technique	OUI ou NON	1	0	TNC 14h00/semaine
	Agent de restauration		OUI ou NON	1	0	TNC 10h00/semaine
	Agent de restauration		OUI ou NON	4	0	TNC 8h00/semaine
	Surveillance cantine		OUI ou NON	2	0	TNC 8h00/semaine

TABLEAU DES EMPLOIS NON PERMANENTS DE LA COLLECTIVITE

SERVICE	LIBELLE EMPLOI	CADRE D'EMPLOIS	FONDEMENT JURIDIQUE	POSTES POURVUS	POSTES VACANTS	DUREE TEMPS DE TRAVAIL
Restaurant scolaire et bâtiments communaux période estivale	Agent d'entretien	Adjoint technique	Accroissement saisonnier d'activité	1	0	TNC 20h00/semaine
Bâtiments communaux vacances scolaires	Agent d'entretien	Adjoint technique	Accroissement saisonnier d'activité	1	0	TNC 17h30/semaine

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus par les membres présents.

A NEYRON, le 24 septembre 2026

La Maire

Christine FRANÇOIS

MAIRIE DE NEYRON

Accusé de réception en préfecture
001-210102752-20260924-20260049-DE
Date de réception préfecture : 28/09/2026